

**INTERNATIONAL NEWS**

- **CHINE** : Premier recul des prix à la consommation depuis plus de 10 ans avec une baisse de l'IPC de -0,5% en rythme annuel, selon la presse internationale
- **JAPON** : Mise en place d'un nouveau plan de EUR 584 Md, pour accélérer la relance économique du pays face à la crise sanitaire, mettant l'accent sur de nouveaux moteurs de croissance comme les évolutions environnementales et l'innovation numérique, selon la presse internationale

**ECO NEWS**

- **BOURSE** : Lancement d'un nouvel indice baptisé Morocco Stock Index 20 (MSI20) dans le cadre de la stratégie de développement de l'offre produits et services, selon la presse économique
- **PLF 2021** : Adoption par la Chambre des Représentants en deuxième lecture du PLF 2021, selon la presse économique
- **FINANCES PUBLIQUES** : Emission de près de USD 3 Md en EURO BONDS sur le Marché Financier International, selon la presse économique
- **TRESOR** : Emission de M MAD 400 sous forme de Bons de Trésor, aux caractéristiques suivantes :
 - ✓ M MAD 100 sur la ligne 26 semaines, au taux limite de 1,6500% ;
 - ✓ M MAD 200 sur la ligne 5 ans, au taux limite de 2,2441% ;
 - ✓ M MAD 100 sur la ligne 15 ans, au taux limite de 2,7334%...
- ...Et, induisant une baisse du taux de (i) la ligne 26 semaines de -10,0 pb à 1,6500% et (ii) la ligne 15 ans de -7,2 pb à 2,7595% et une hausse de celui de la ligne 5 ans de +6,4 pb à 2,2554%

**NOUVELLES SECTORIELLES**

- **AUTOMOBILE** : Création d'un joint-venture entre le groupe français UTAC CERAM (spécialisé dans les services de la mobilité terrestre) et l'allemand FEV GROUP (spécialiste du développement de véhicules et de la chaîne de traction), afin d'ouvrir le premier centre d'essais automobiles en Afrique au Maroc
- **INDUSTRIE** : La zone d'accélération industrielle de Kenitra élargie de près de 100 hectares supplémentaires avec l'objectif de porter le taux d'intégration de l'industrie automobile à 80% d'ici 2023, selon la presse économique

**NOUVELLES DE SOCIETES**

- **RAM-ONMT** : Le binôme institutionnel décide de renforcer les connections aériennes sur Marrakech, Agadir et Dakhla, via une quinzaine de lignes internationales qui relieront les trois villes marocaines à une dizaine de métropoles européennes, selon la presse économique
- **SAMIR** : Le Front national pour la sauvegarde de la raffinerie marocaine revient à la charge suite à la présentation des deux Projets de Lois au Parlement appelant au dénouement de cette affaire, selon la presse économique

Adresse : Tour BMCE, Rond-Point Hassan II, Casablanca - Maroc
Tél: 00 212 5 22 43 01 31 / 00 212 5 22 43 01 23 / 00 212 5 22 43 01 45



Siège : 63, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca 20 000 – Maroc
Tél: 00 212 5 22 64 23 00– Fax: 00 212 522 48 10 07 / 00 212 5 22 48 09 52
RC Casablanca n° 77 971
Autorisation n° 3/26 par l'agrément du Ministère des Finances

Siège : Tour BMCE, Rond Point Hassan II, Casablanca - Maroc
Bureaux : 63, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca 20 000 – Maroc
Tél : 00 212 522 42 78 20 - Fax : 00 212 522 27 38 26
RC Casablanca n° 128905

Disclaimer

En recevant le présent document, le destinataire accepte de manière ferme et irréfragable d'être lié par les termes et limitations ci-après.

Le présent document a été préparé et diffusé par les entités et affiliées du Bank Of Africa- BMCE Group parmi lesquelles, l'ensemble des entités du Groupe BMCE Capital S.A., (ci-après désignées conjointement, « **Bank Of Africa- BMCE Group** »).

Le présent document ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part de Bank Of Africa- BMCE Group, en vue de l'achat ou de la vente du ou des produits qui y sont décrits. Les informations contenues dans le présent document sont communiquées à titre purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Elles sont sujettes à des modifications à tout moment et sans préavis, notamment en fonction des fluctuations de marché.

Avant tout investissement dans le produit objet des présentes, le destinataire doit procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations qui lui ont été fournies, à sa propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant s'il le juge nécessaire, ses propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Les investisseurs ne doivent pas accorder une confiance excessive à l'égard des informations historiques ; les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Sous réserve du respect des obligations que la loi met à la charge des entités de Bank Of Africa- BMCE Group, le destinataire et / ou les destinataires du présent document, déclarent expressément et irrévocablement que les entités de Bank Of Africa- BMCE Group, ne pourront nullement être tenues responsable des conséquences financières ou de tous autres préjudices directs ou indirects de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ledit produit ou de l'utilisation quelconque qui sera faite du document. Les entités de Bank Of Africa- BMCE Group attirent l'attention du destinataire sur le fait que la valeur de marché des produits peut fluctuer significativement en raison de la volatilité des paramètres de marché et de la valeur des références sous-jacentes. Elle peut, le cas échéant, (i) être nulle et conduire dans cette situation à la perte totale du montant initialement investi, (ii) voire négative (ce qui signifie qu'elle consiste en un montant dû par vous) et conduire à un risque de perte illimitée. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans certaines situations, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Bien que les informations fournies aient été obtenues de sources publiques ou non publiques pouvant être considérées comme fiables, et bien que toutes les précautions raisonnables aient été prises pour préparer ce document, Bank Of Africa- BMCE Group n'atteste et ne garantit explicitement ou implicitement ni son exactitude ni son exhaustivité et n'accepte aucune responsabilité en cas d'inexactitude, d'erreur ou omission, y compris en cas de négligence ou d'imprudence. Les éléments des présents documents relatifs aux données de marché sont fournis sur les bases de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les chiffres relatifs aux performances et simulations de performances passées ont trait à des périodes antérieures et ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Le présent document a été préparé à l'intention de son ou de ses destinataires. Il est destiné à leur seul usage interne. Ce document s'adresse à des investisseurs avertis aux risques liés aux marchés financiers. Si un particulier venait à être en possession du présent document, il ne devra pas fonder son éventuelle décision d'investissement uniquement sur la base dudit document et devra consulter ses propres conseillers.

Le produit objet des présentes, peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations spécifiques et / ou nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient donc de vous assurer que vous êtes autorisé à investir dans ce produit. En investissant dans ce produit, vous déclarez à Bank Of Africa- BMCE Group, que vous êtes dûment autorisé, par votre statut juridique et / ou vos règlements internes, à cette fin et ce, tout au long de la subsistance de votre relation avec l'une quelconque des entités de Bank Of Africa- BMCE Group.

Le présent document en ce compris l'ensemble des informations, explications, données, marques, logos, raisons sociales et noms de domaine, etc. sont la propriété exclusive de, ou ont été valablement acquis par, Bank Of Africa- BMCE Group. Il est totalement interdit de copier, modifier, reproduire, republier, distribuer, afficher ou transmettre ce contenu au profit d'une personne de droit privé et/ou de droit public, pour des objectifs lucratifs ou non-lucratifs; et ce indépendamment du support ou du moyen de communication et sans prendre en compte la bonne ou mauvaise foi de la personne réalisant l'une des actions susmentionnées. Ce contenu est pour usage individuel et strictement personnel. Il ne peut servir à une exploitation à objet ou à fin commerciale. Ces interdictions ne peuvent connaître aucune exception, sauf quand les personnes dûment considérées propriétaires des droits de propriété intellectuelle de ce contenu y conviennent.

Toute violation de ces règles fait encourir à la personne qui l'a réalisée les sanctions pénales prévues à ce sujet et les poursuites judiciaires nécessaires au rétablissement des droits des auteurs et au dédommagement de ceux-ci. Tout litige concernant les présentes règles relèvera de la compétence des Tribunaux de Casablanca. »